



Fédération du
Val de Marne



Action Pour l'Intégration



REPertoire D'ACTEURS LOCAUX POUR L'ORIENTATION DES PRIMO-ARRIVANTS

GENTILLY

Accompagnement administratif et juridique / Accompagnement social /
Emploi - Insertion / Famille - Education / Hébergement / Linguistique / Santé

2018



Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Val de Marne

Siège social : Co/ Maison de la Solidarité - 1 rue Albert Doyen - 94000 CRETEIL / Adresse postale : 4 rue Jules Vallès - 91390 MORSANG / ORGE
Tél : 01.60.16.74.65. / Mail : federationcs94@centres-sociaux.fr / site : <http://valdemarne.centres-sociaux.fr>



INDEX PAR ACTEURS

Association Bièvre plurielle	5
Association Échanges	6
Caisse d’allocations familiales (Caf) du Val-de-Marne – Point d’accueil.....	7
Centre d’Information et d’Orientation (CIO).....	8
Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI).....	9
Centre Local d’Information et de Coordination gérontologique (CLIC) 7	10
Espace Départemental des Solidarités (EDS)	11
Femmes solidaires – Comité Arcueil/Gentilly/Cachan	12
Galilée.....	13
Mairie de Gentilly	14
Antennes de quartier	14
Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)	15
Centre Municipal de Santé	16
Direction de la Jeunesse et de la Vie des Quartiers	16
Maison des Familles	17
Permanence écrivain public	17
Permanences juridique et accès aux droits.....	18
Point Information Jeunesse (PIJ)	18
Point information modes d’accueil	19
Point J	19
Relais Assistantes Maternelles (RAM).....	20
Service Enfance - Enseignement	20
Service Habitat - Logement	21
Service Formalités - Population.....	22
Secours populaire français – Comité local de Gentilly	23
Solidarité de la Bièvre.....	23
Tous ensemble au Chap’	24

INDEX PAR CATEGORIES



Accompagnement administratif et juridique

↳ Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) 7	10
↳ Femmes solidaires - Comité Arcueil/Gentilly/Cachan	12
↳ Mairie de Gentilly - Antennes de quartier	14
↳ Mairie de Gentilly - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	15
↳ Mairie de Gentilly - Permanence écrivain public	17
↳ Mairie de Gentilly - Permanence juridique et accès aux droits	18
↳ Mairie de Gentilly - Service Formalités – Population	22
↳ Secours Populaire français - Comité local de Gentilly	23
↳ Tous Ensemble au Chap'	24



Accompagnement social

↳ Caisse d'allocations familiales (Caf) du Val-de-Marne - Point d'accueil	7
↳ Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) 7	10
↳ Espace Départemental des Solidarités (EDS)	11
↳ Mairie de Gentilly - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	15



Emploi-Insertion

↳ Centre d'Information et d'Orientation (CIO)	8
↳ Mairie de Gentilly - Direction de la Jeunesse et de la Vie de Quartier	16
↳ Mairie de Gentilly - Maison des familles	17
↳ Mairie de Gentilly - Point Information Jeunesse (PIJ)	18
↳ Tous Ensemble au Chap'	24



Famille-Education

↳ Association Bièvre plurielle	5
↳ Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)	9
↳ Galilée	13
↳ Mairie de Gentilly - Antennes de quartier	14
↳ Mairie de Gentilly - Direction de la Jeunesse et de la Vie de Quartier	16
↳ Mairie de Gentilly - Maison des familles	17
↳ Mairie de Gentilly - Point Information mode d'accueil	19
↳ Mairie de Gentilly - Point J	19
↳ Mairie de Gentilly - Relais Assistantes Maternelles (RAM)	20
↳ Mairie de Gentilly - Service Enfance-Enseignement	20
↳ Secours Populaire français - Comité local de Gentilly	23
↳ Solidarité de la Bièvre	23
↳ Tous Ensemble au Chap'	24



Hébergement

↳ Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) 7	10
↳ Mairie de Gentilly - Service Habitat/logement	21



Linguistique

- ↳ Association Bièvre plurielle 5
- ↳ Association Échanges 6
- ↳ Mairie de Gentilly - Antennes de quartier 14



Santé

- ↳ Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) 9
- ↳ Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique (CLIC) 7 10
- ↳ Mairie de Gentilly - Centre Municipal de Sant  16
- ↳ Mairie de Gentilly - Maison des Familles 17

Association Bièvre plurielle

2, allée du stade

94250 Gentilly

☎ : 06.14.75.91.52

✉ : asso.bievreplurielle@free.fr



Objet / Missions principales

Action de prévention contre le racisme, la discrimination, la violence et les incivilités, organisation de manifestations à caractère socio-culturel.

Nature des actions

- Cours de soutien scolaire.
- Cours de langue : français, russe et anglais (tous niveaux).

Publics concernés

- Tout public

Procédure et modalités d'accueil du public

Contactez l'association.

Association Échanges

CMAC

2, rue Jules Ferry

94250 Gentilly

☎ : 06.03.27.69.63 / 01.47.40.17.34

✉ : asso.bievreplurielle@free.fr



Objet / Missions principales

L'association propose des ateliers de français qui ont lieu dans le CMAC (conservatoire) de la ville de Gentilly.

Nature des actions

Français à visée d'autonomie sociale et communicative.

Publics concernés

- Adultes

Procédure et modalités d'accueil du public

- Jeudi de 14h00 à 15h30.

Caisse d'allocations familiales (Caf) du Val-de- Marne – Point d'accueil



Mairie
14, place Henri Barbusse
94250 Gentilly
☎ : 0810 25 94 10
💻 : <https://www.caf.fr>



Objet / Missions principales

La Caisse d'allocations familiales (Caf) du Val-de-Marne est un organisme de droit privé assurant une mission de service public régie par le code de la Sécurité Sociale.

Elle propose à ses allocataires une offre de service globale qui se traduit par deux missions essentielles:

- verser des prestations légales, déterminées par le législateur : ces prestations sont définies par des textes législatifs et réglementaires. Ce sont des aides financières directes accordées aux familles sous conditions de ressources ;
- agir pour accompagner et aider les allocataires et leur famille : l'action sociale de la Caf est destinée aux allocataires du Régime Général ayant au moins un enfant à charge et bénéficiant des prestations à titre familial. Elle regroupe divers types d'interventions visant à mettre à la disposition des familles du département des services et des équipements.

Nature des actions

Permanence pour les demandes de prestations :

- d'allocations familiales ;
- d'aide au logement ;
- de Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) ;
- de Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Publics concernés

- Tous publics

Procédure et modalités d'accueil du public

Uniquement sur rendez-vous :

- lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Prendre rendez-vous dans la rubrique "Contacter ma Caf > prendre rendez-vous" ou au 0 810 25 94 10 du lundi au vendredi de 09h00 à 16h15 (0,06 euros/min + prix de l'appel).

Les allocataires reçus en rendez-vous doivent impérativement présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire, carte vitale avec photo).



Objet / Missions principales

Le CIO est un lieu ressource dans le champ de l'orientation. Il contribue au suivi des élèves à besoin éducatif particulier. Le CIO participe au dispositif d'accueil départemental mis en place par la DSDEN pour la scolarisation des enfants arrivant en France, âgés de 11 à 18 ans. Il accueille une des 3 cellules d'orientation du département.

Il contribue à la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et du réseau formation, qualification, emploi (FOQUALE). Il est observatoire du fonctionnement du système éducatif au niveau local.

Nature des actions

Les conseillers d'orientation psychologues ont pour mission l'accueil, l'information, le conseil et l'aide à l'orientation scolaire et professionnelle.

Accueil des jeunes nouvellement arrivés en France (EANA : élèves allophones nouvellement arrivés) pour toute demande de scolarisation en vue d'un rendez-vous à la cellule d'accueil d'Ivry.

Les jeunes y sont reçus avec leur famille ou référent par un conseiller d'orientation psychologue pour un entretien, par des enseignants pour une évaluation en français, en langue d'origine et mathématiques.

Les familles rencontrent également des assistants sociaux scolaires. Une proposition d'orientation est ensuite transmise à la DSDEN. Cette administration décidera de la scolarisation et de l'affectation dans un collège ou lycée. Elle peut aussi décider d'un accompagnement pour une autre recherche de solution.

Publics concernés

- Adultes
- Adolescents

Procédure et modalités d'accueil du public

Période scolaire :

- lundi, mardi, mercredi, vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- jeudi de 09h00 à 12h30.
- fermé le samedi.
- de novembre à mai nocturnes le mercredi jusqu'à 19h00.

Vacances scolaires :

- lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Territoires d'intervention

Gentilly, Villejuif, Le Kremlin Bicêtre, Arcueil.

Centre de Protection Maternelle et Infantile



PMI du Chaperon vert
3^e, avenue du Chaperon Vert
94250 Gentilly
☎ : 01.46.56.80.77

PMI de la Bièvre
1, rue de la Bièvre
94250 Gentilly
☎ : 01.47.40.39.95

PMI du Soleil Levant
20, rue du Soleil Levant
94250 Gentilly
☎ : 01.45.47.79.79



Objet / Missions principales

Le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) mène des actions de prévention médicale, d'éducation à la santé et de dépistage des handicaps auprès des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Tous les services proposés par la PMI sont gratuits

Nature des actions

- Permanences pesées, conseils.
- Prévention santé : rendez-vous avec un pédiatre, un psychologue pour enfant, une sage-femme, un gynécologue, une conseillère conjugale ainsi qu'avec une puéricultrice.
- Accueil temporaire des enfants âgés de 18 mois à 3 ans dans les haltes-jeux sur inscription (PMI Soleil Levant : jeudi de 09h00 à 12h00 et le mardi après-midi de 13h30 à 16h30/ PMI Chaperon Vert et Bièvre : lundi et mercredi matin de 09h00 à 11h30).
- Visites à domicile dans la période périnatale par une sage-femme ou une infirmière-puéricultrice.
- Accueils parents-enfants tous les vendredis de 13h30 à 16h30, sans inscription (PMI Soleil Levant).
- Service de planning familial (PMI Chaperon Vert et Soleil Levant).

Publics concernés

- Enfants (3-6 ans)
- Familles

Procédure et modalités d'accueil du public

-Lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**Centre Local d'Information
et de Coordination
gérontologique (CLIC) 7**



132-136, rue Julian-Grimau

94400 Vitry-sur-Seine

☎ : 01.43.91.31.27

✉ : clic7@wanadoo.fr

🌐 : <http://www.agesetvie.fr>



Objet / Missions principales

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) sont à la disposition des personnes âgées de 60 ans et plus, de leur famille et entourage et des professionnels qui les accompagnent pour participer à la coordination des parcours des personnes en concertation permanente avec les professionnels.

Les CLIC apportent des informations pratiques et conseillent les personnes dans la mise en œuvre de leurs droits pour favoriser leur vie à domicile (aide au ménage, aux repas, à la toilette, jardinage, bricolage, transports, loisirs, aménagement du logement...) et l'accès aux soins. Le cas échéant, ils apportent une aide à la décision pour accompagner les personnes âgées dans un nouveau projet de vie vers les établissements d'hébergement. Ils proposent des actions de prévention et de soutien destinées aux familles et à leur entourage : groupes d'aide aux aidants en lien avec les partenaires...

Le CLIC complète l'offre des travailleurs sociaux par un appui technique gérontologique et intervient en coordination avec les services sociaux (Espace des Solidarités ou service social municipal).

Nature des actions

- Accompagnement social : analyse des besoins de la personne et évaluation de sa perte d'autonomie, ouverture des droits afférents aux plus de 60 ans mais aussi droits communs si non ouverts.
- Aide aux démarches juridiques liées aux mesures de protection juridique.
- Aides aux démarches administratives liées au contexte gérontologique.
- Information et orientation en matière d'hébergement gérontologique (explication et transmission de l'offre d'hébergement) et de santé gérontologique.
- Information et orientation vers les structures de santé adaptées (ex : consultation gérontologiques...).

Publics concernés

- Adultes

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi au mercredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.
- Jeudi de 14h00 à 17h00.
- Vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Possibilité de visites à domicile et de prendre rendez-vous pour les aides aux démarches administratives ou juridiques pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer.

Territoires d'intervention

Gentilly, Arcueil, Cachan, Fresnes, Ivry-sur-Seine, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Vitry-sur-Seine (secteur gérontologique 7).

Espace Départemental des Solidarités (EDS)



16, avenue Raspail

94250 Gentilly

☎ : 01.41.24.13.50

✉ : eds.gentilly@valdemarne.fr



Objet / Missions principales

L'Espace Départemental des Solidarités (EDS) est un espace de proximité d'accès aux droits, géré par le Conseil Départemental.

Au sein des EDS, 3 services travaillent en transversalité :

- le service social polyvalent accueille, informe oriente et accompagne toute personne résidant sur le territoire de l'EDS ;
- le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Les EDS interviennent dans des domaines très variés : insertion professionnelle, santé, enfance et famille, logement, instruction du Revenu de Solidarité Active (RSA), protection de l'enfance.

Nature des actions

Actions collectives et individuelles :

- ouverture de droits : revenu de solidarité active, fond de solidarité habitat, aides exceptionnelles ;
- prévention des expulsions et des exclusions ;
- orientation vers le droit commun d'accès à l'emploi et vers les actions départementales d'insertion ;
- insertion, participation à la prévention en direction des mineurs ;
- protection des majeurs dans le respect du droit des personnes, développement de la citoyenneté.

Publics concernés

- Tout Public

Procédure et modalités d'accueil du public

Sur rendez-vous ou aux heures d'ouverture au public.

- Lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- 2^{ème} mardi de chaque mois à partir de 10h30.
- 3^{ème} mardi de chaque mois de 08h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h30.

Territoires d'intervention

Gentilly, Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre.

Femmes solidaires – Comité
Arcueil/Gentilly/Cachan

14, avenue du Chaperon Vert
94110 Arcueil

 : 01.49.55.00.49

 : femso.arcueilgentilly@orange.fr



Objet / Missions principales

Mouvement féministe, laïc et d'éducation populaire qui propose information et défense des droits des femmes.

Nature des actions

- Accueil des femmes.
- Conseils et accompagnements des femmes victimes de discrimination ou de violences.

Publics concernés

- Femmes adultes

Procédure et modalités d'accueil du public

- Mardi de 16h00 à 17h30 ou sur rendez-vous.

Territoires d'intervention

Gentilly, Arcueil, Cachan.

Galilée

CMAC

2, rue Jules Ferry

94250 Gentilly

☎ : 01.77.85.93.25 / 06.10.15.74.78

✉ : ava-samimi@live.com



Objet / Missions principales

L'association propose un service d'accompagnement scolaire.

Nature des actions

Accompagnement scolaire aux élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées.

Publics concernés

- Enfants (6-12 ans)
- Adolescents

Procédure et modalités d'accueil du public

Se renseigner auprès de l'association.



Antennes de quartier

☎ : 01.47.40.58.23

✉ : antennes.quartiers@ville-gentilly.fr



**Secteur Chaperon Vert
Plateau Mazagran**
Place Marcel Cachin

**Secteur 162 Gabriel Péri
Reine blanche -Val de Bièvre**
162, avenue Gabriel Péri

**Secteur Victor - Hugo
Frileuse - Centre-Ville**
Allée des Tanneurs

Objet / Missions principales

Relais de proximité et d'information qui a pour mission de développer des actions directes en faveur des habitants et avec eux.

Nature des actions

- Relais de proximité et d'information pour les habitants (projets urbains, activités municipales, orientation vers des travailleurs sociaux, ...).
- Relais des Conseils de Quartiers.
- Animations intergénérationnelle (sorties familiales, mini séjours, repas de quartier...).
- Alphabétisation.
- Actions de prévention.

Publics concernés

- Tout Public

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Accueil administratif au 62, rue Charles Frérot.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

14 place Henri Barbusse

☎ : 01.47.40.58.06

🌐 : <https://www.ville-gentilly.fr/au-quotidien/sante-solidarite/le-ccas>



Objet / Missions principales

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Nature des actions

Le service assure l'instruction des demandes d'aide sociale légale ou extra-légale et les demandes d'aides financières et exceptionnelles.

Il oriente et accompagne les Gentilléens dans leurs démarches vers l'accès aux droits et aux services :

- Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ;
- aide sociale au placement en établissement des personnes âgées ;
- Allocation Solidarité Personnes Âgées (ASPA) ;
- chèque chaleur ;
- eau solidaire ;
- Fonds de Solidarité Habitat (FSH) - volet énergie ;
- chéquier mobilité ;
- inscription sur le registre du CCAS.

Publics concernés

- Tout Public

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Jeudi de 13h30 à 18h00.
- Samedi de 08h30 à 12h00.

Centre Municipal de Santé

6, rue du Docteur Ténine

☎ : 01.47.40.58.59



Objet / Missions principales

Le Centre Municipal de Santé est un lieu de santé de proximité ouvert à tous et proposant des activités de soins primaires (médecine générale, soins infirmiers, chirurgie dentaire...) et des actions de prévention et promotion de la santé.

Publics concernés

- Tout Public

Procédure et modalités d'accueil du public

Prise de rendez-vous sur place ou par téléphone du lundi au vendredi de 07h30 à 19h30 sans interruption ainsi que le samedi de 07h30 à 12h00.

- Infirmierie (sans rendez-vous) / soins à domicile (sur rendez-vous) : 01 47 40 58 37.
- Laboratoire d'analyses médicales (sans rendez-vous à partir de 07h30) : 01 47 40 58 39.
- Radiographie/ Échographie/ Panoramique dentaire/ Mammographie (sur rendez-vous) : 01 47 40 58 38.
- Kinésithérapie (sur rendez-vous) : 01 47 40 58 17.

En ligne : www.doctolib.fr/centre-de-sante/gentilly/centre-municipal-de-sante-de-gentilly

Direction de la Jeunesse et de la Vie des Quartiers

62, rue Charles Frérot

☎ : 01.47.40.58.23

✉ : jeunesse@ville-gentilly.fr



Objet / Missions principales

La Direction de la jeunesse et de la vie des quartiers accompagne les jeunes au quotidien dans leur vie sociale, éducative. Il propose aides et activités pour les loisirs comme les vacances. Régulièrement, le service organise des actions d'information et de prévention, notamment dans le domaine de la santé. Des actions sont également menées afin de développer leur engagement citoyen et solidaire.

Nature des actions

- Activités, loisirs.
- Projets.
- Education, enseignement.
- Recherche d'emploi, de stage...

Publics concernés

- Adolescents
- Adultes

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (le mardi jusqu'à 19h00).



Maison des Familles

3, allée Fernand Léger

☎ : 01.47.40.58.60

✉ : maisondesfamilles@ville-gentilly.fr



Objet / Missions principales

Le Centre Social Maison des Familles est un équipement municipal situé dans le quartier Victor Hugo et ouvert sur l'ensemble de la ville.

Il a pour vocation : d'accompagner les habitants dans leurs démarches individuelles, de mettre en place des temps de convivialité et d'échanges et d'encourager la participation citoyenne.

La Maison des Familles coordonne des actions dans ses murs, mais également sur les autres quartiers de la ville, notamment le Chaperon-Vert et Gabriel-Péri.

Nature des actions

- Permanence de soutien psychologique, emploi.
- Activités parents/enfants.
- Ateliers adulte.

Publics concernés

- Tout public

Procédure et modalités d'accueil du public

- Mardi de 13h30-19h00.
- Mercredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Jeudi de 10h00 à 12h00.
- Vendredi de 13h30 à 18h00.
- Ouvert un samedi sur deux (les semaines paires) de 10h00 à 16h30

Permanence écrivain public

Passage Thomas Gentilly

☎ : 01.47.40.58.67



Nature des actions

L'écrivain public est à la disposition de toute personne qui a besoin d'une aide pour la rédaction d'une lettre personnelle, d'un courrier administratif ou juridique, d'un curriculum vitae et lettre de motivation, pour remplir un dossier administratif (aide sociale - Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Revenu de Solidarité Active...).

Publics concernés

- Tout Public

Procédure et modalités d'accueil du public

- Mardi de 14h00 à 18h00.
- Vendredi de 08h30 à 12h30 sur rendez-vous.

Service gratuit. Renseignements au Centre Communal d'Action Sociale

Permanences juridique et accès aux droits

Place Henri Barbusse

☎ : 01.47.40.58.58



Objet / Missions principales

Plusieurs permanences se tiennent chaque mois en mairie pour aider les habitants dans les démarches administratives ou plus généralement dans la résolution de problèmes liés à la vie quotidienne.

Publics concernés

- Tout public

Procédure et modalités d'accueil du public

Conseiller juridique : sur rendez-vous le 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois, à partir de 17h00.

Conseiller juridique - Droit des étrangers : sur rendez-vous le 2^{ème} mardi du mois.

Point Information Jeunesse (PIJ)

7, rue du Président Allende

☎ : 01.49.86.07.76

✉ : pij@ville-gentilly.fr



Objet / Missions principales

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil et d'informations, gratuit et accessible à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans (étudiants collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés, parents).

Nature des actions

- Informations sur les études, la formation, l'emploi, les loisirs, la santé, le logement...
 - Services disponibles : internet, téléphone, presse, espace documentation, photocopieur.
- Un conseiller est disponible pour répondre à tous besoins spécifiques.

Publics concernés

- Adolescents
- Adultes

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi et jeudi de 14h00 à 17h30.
- Mardi et mercredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.
- Vendredi de 09h00 à 12h00.

L'accueil peut être anonyme, sans rendez-vous afin de préserver la confidentialité.

Point information modes d'accueil

57, rue Charles Frérot

☎ : 01.47.40.58.09



Objet / Missions principales

Réunions d'information sur les solutions pour la garde des enfants entre 2 mois et demi et 3 ans (crèches, assistants maternels).

Ces réunions d'informations sont destinées aux parents en recherche de modes d'accueil pour leur enfant. Elles permettent de rencontrer un représentant de chaque mode d'accueil.

Publics concernés

- Enfant (0-3 ans)

Procédure et modalités d'accueil du public

- 2^{ème} jeudi de chaque mois à 17h45.

- Si le 2^{ème} jeudi est férié ou veille de jour férié, réunion le 3^{ème} jeudi.

Pour le bon déroulement de la réunion, il est recommandé d'être ponctuel et il est préférable de venir sans enfant.

Point J

19, avenue Jean Jaurès

☎ : 01.49.69.92.77 / 06.08.42.28.33

✉ : pointj@ville-gentilly.fr



Objet / Missions principales

Le Point J est une structure de proximité qui propose un accueil de loisirs 12/17 ans (à partir du collège) et des activités de loisirs les mercredis après-midi et toute la journée durant les vacances scolaires.

Nature des actions

- Ateliers d'expression (théâtre et/ou réalisation de courts métrages).
- Activités sportives, culturelles, socioculturelles (sorties, soirées, mini séjours).
- Projets : webradio, webtv, participation aux projets culturels "Art dans la rue : Let's Dance !"

L'équipe d'animation propose aux jeunes de participer à l'élaboration des projets et activités dans une logique de co-construction.

Publics concernés

- Adolescents

Procédure et modalités d'accueil du public

- Mercredi de 14h00 à 18h00 ou de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires.

Pour participer aux activités du Point J, l'inscription obligatoire est gratuite (retirer une fiche d'inscription à la direction de la Jeunesse et de la Vie des Quartiers).

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

2, avenue de la République

☎ : 01.45.36.62.17

✉ : ram@ville-gentilly.fr



Objet / Missions principales

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'accueil et d'informations pour les assistantes maternelles indépendantes et les parents. Le RAM informe les parents sur les structures Petite Enfance de la commune, sur les places vacantes chez les assistantes maternelles et sur les démarches administratives (contrats de travail, aides financières de la Caisse Allocations Familiales...).

Publics concernés

- Enfant (0-3 ans)

Procédure et modalités d'accueil du public

- Mardi de 13h30 à 19h00.

- Mercredi de 13h30 à 18h00.

- Jeudi de 15h00 à 19h00.

Pour un accueil de qualité, il est conseillé de prendre rendez-vous. L'accès au RAM est libre et gratuit.

Service Enfance - Enseignement

14, place Henri Barbusse

☎ : 01.47.40.58.10 / 01.47.40.58.09

✉ : enfance@ville-gentilly.fr



Objet / Missions principales

Le Service enfance-enseignement gère l'ensemble des services et activités (les activités de loisirs, de vacances, les inscriptions en école élémentaire), liés aux enfants scolarisés en école maternelle et primaire.

Nature des actions

- Inscription aux accueils périscolaires en maternelle (accueil du matin, temps de restauration, accueil du soir, accueil du mercredi). Cet accueil est proposé aux enfants scolarisés et fréquentant l'école (sauf le mercredi, ouvert à tous les enfants Gentilléens).
- Inscription aux accueils périscolaires en élémentaire (accueil du matin, temps de restauration, accueil du soir, accueil du mercredi). Cet accueil est proposé aux enfants scolarisés et fréquentant l'école (sauf le mercredi, ouvert à tous les enfants).
- Calcul du Quotient familial.

Publics concernés

- Enfants (3-12 ans)

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

- Une permanence est assurée le mardi soir jusqu'à 19h00.

Pour inscrire son enfant à l'accueil périscolaire maternel ou élémentaire, il suffit de remettre la fiche d'inscription et la fiche de renseignements au Directeur de l'accueil de loisirs.

Service Habitat - Logement

19, rue du Val de Marne

☎ : 01.47.40.58.27 / 01.47.40.58.99

✉ : logementgroupe@ville-gentilly.fr



Objet / Missions principales

Le Service logement est chargé d'informer les demandeurs, de constituer les dossiers, de les transmettre à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) du Val de Marne et de les enregistrer sur le fichier régional.

Il assure le renouvellement et la mise à jour des dossiers sur le fichier de la ville de Gentilly et sur le fichier régional.

Nature des actions

- Accueil des demandeurs et informations.
- Gestion du fichier des demandeurs.
- Préparation et le suivi des commissions d'attribution de logement.
- Travail en partenariat avec la DRIHL (service de l'État), le service instructeur de la commission de médiation Droit au Logement Opposable (DALO), les bailleurs et autres partenaires.
- Diffusion de l'information sur les questions relatives au logement et à l'habitat.

Le service logement travaille en partenariat avec la DRIHL du Val-de-Marne concernant le suivi de dossiers reconnus prioritaires dans le cadre du DALO (Droit Au Logement Opposable).

Publics concernés

- Tout public

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- Mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Mercredi de 13h30 à 17h00.
- Vendredi de 08h30 à 12h00.

Pour une 1^{ère} demande, prendre rendez-vous avec le service pour un meilleur accompagnement.

Service Formalités - Population

14, place Henri Barbusse

☎ : 01.47.40.58.08



Objet / Missions principales

Le service Formalités - Population a pour mission principale de gérer les demandes et démarches administratives individuelles :

- établissement d'actes d'état civil (naissance, reconnaissance, changement de nom, décès) ;
- dépôt de dossier de mariage (sur rendez-vous), baptême civil, de noces d'or, enregistrement de PACS (sur rendez-vous) ;
- légalisation de signature ;
- délivrance d'attestations et certificats divers : attestation d'accueil, attestation de vie maritale, certificat d'hérédité, certificat de vie, copie certifiée conforme (pour les administrations étrangères uniquement), attestation de changement de domicile.

Publics concernés

- Tout public

Procédure et modalités d'accueil du public

- Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Mardi jusqu'à 19h00.
- Samedi de 08h30 à 12h00.

Secours populaire français –
Comité local de Gentilly



12, rue de Reims
94250 Gentilly

 : 01.45.47.44.27

 : asso.bievreplurielle@free.fr



Objet / Missions principales

Soutien aux personnes en situation de précarité.

Nature des actions

- Actions culturelles.
- Aides aux démarches (vacances, santé...).

Publics concernés

- Tous publics

Solidarité de la Bièvre

162, rue Gabriel Péri
94250 Gentilly

 : 01.45.47.44.27



Objet / Missions principales

Cours de soutien scolaire, rencontres, sorties... et autres solidarités.

Publics concernés

- Tous publics

Procédure et modalités d'accueil du public

Salle municipale Gabriel-Péri, jours à préciser avec l'association.

Tous ensemble au Chap'

1, cité du Chaperon Vert

94250 Gentilly

☎ : 01.49.85.75.53 / 06.10.93.47.97

✉ : tousensembleauchap@yahoo.fr



Objet / Missions principales

L'association Tous Ensemble au Chap' a pour objet de développer le lien social dans le quartier en proposant des activités basées sur la convivialité et le partage (ateliers, sorties familiales et intergénérationnelles...).

Nature des actions

- Emploi, microprojets.
- Conseils juridiques.
- Soutien scolaire.
- Ateliers danse pour enfants.
- Sorties familiales et intergénérationnelles.

Publics concernés

- Tout public

Procédure et modalités d'accueil du public

Salle municipale du Chaperon Vert.